

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 08 septembre 2015 une note d'information simplifiée préliminaire relative à l'augmentation de capital de AXA France réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes :

- Filiales : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Axa Crédit, Acredassur, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Société de Gestion et de Surveillance (SGS), 3A-phone ;
- Succursales : Axa Technologie Services*, Axa France IARD*, Axa France Vie* et Avanssur*

(*) Sous réserve de l'accord de l'Office des Changes

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions. La période de réservation au Maroc s'étalera du 09 au 14 septembre 2015 inclus. Le prix de souscription sera fixé le 21 octobre 2015.

La note d'information simplifiée préliminaire est complétée par :

- Le DIC1 (Document d'informations clés pour l'investisseur) du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment « AXA Plan 2015 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000115399 ;
- Le règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » ;
- L'avenant au règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors France ;
- Le document de référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.15.0208 en date du 26 mars 2015.

L'intégralité de la note d'information simplifiée préliminaire visée par le CDVM ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI ainsi que des filiales marocaines précitées.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/026/2015

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières